

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 MARS 2018

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- 2 - Adhésion aux plate-formes de téléservices du Département de la Sarthe,
- 3 - Budget Principal :
 - Compte de gestion 2017,
 - Compte administratif 2017,
 - Aménagement du centre bourg : plan de financement et demandes de subventions,
 - Loyer cabinet infirmier,
 - Frais de réception à rembourser à l'association « Les Turbulents Saint Martiens »,
 - Subventions aux associations,
 - Vote des taux 2018,
 - Budget primitif 2018,
- 4 - Budget Assainissement :
 - Compte de gestion 2017,
 - Compte administratif 2017,
 - Budget primitif 2018,
- 5 - Affaires scolaires et culturelles,
 - Rythmes scolaires et Temps d' Activités Périscolaires,
- 6 - Urbanisme - aménagement du territoire,
 - Avis sur la ferme éolienne de La Saule à Parigné-l'Evêque,
 - Convention fourrière animale 2018,
 - Contrat de balayage,
 - Nomination du référent sécurité routière.
- 7 - Communauté de Communes,
- 8 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions :
 - Finances,
 - Voirie, travaux, bâtiments,
 - Environnement, cimetière,
 - Affaires scolaires, culture,
 - Économies d'énergies,
 - Communication,
 - Fêtes et cérémonies,
- 9 - *Informations et questions diverses.*
Nombre d'électeurs pour l'année 2018.

SEANCE DU 23 MARS 2018

Le vingt-trois mars deux-mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé légalement convoqué s'est réuni publiquement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Laurent TAUPIN, Maire.

Étaient présents : mesdames et messieurs Jeanine BEATRIX (arrivée à 20h50), Véronique BOTTRAS, Alain BRIONNE, Bernard CHANTEAU, Cécile CHAUVEAU (arrivée à 20h10) Elisabeth FOLLENFANT, Dominique GRASSIN, Isabelle GUILLOT, Laurent HUREAU, Géraldine LALANNE, Jean-Luc LAMENDIN, Yves NIVAULT, Laurent TAUPIN, Nordine VALLAS et Olivier VERITE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient excusées : mesdames Lucie HERTEREAU (pouvoir à M. Laurent HUREAU) et Sandra VELOT (pouvoir à Mme Elisabeth FOLLENFANT).

Étaient absents : madame Corinne PAUTONNIER et monsieur Tony CAMUS.

Secrétaire de séance : est nommé secrétaire de séance monsieur Jean-Luc LAMENDIN ; il lui est adjoint un auxiliaire, madame Angéline FURET, secrétaire de Mairie.

Monsieur Laurent TAUPIN déclare la séance ouverte avec 13 membres présents, 15 votants.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 22 février 2018.

2 - Adhésion aux plate-formes de télé-services du Département de la Sarthe

Depuis 2013, la Commune utilise la plate-forme « Sarthe marchés publics » comme profil acheteur et outil de dématérialisation des marchés publics. Cet outil est mis gratuitement à disposition des acheteurs publics sarthois par le Conseil départemental.

De plus, depuis 2016, la Commune utilise également la plate-forme « Sarthe légalité » pour la dématérialisation des actes pour le contrôle de légalité.

Ces deux conventions sont arrivées à échéance le 31 décembre 2017.

Lors du précédent conseil municipal il a été décidé de renouveler l'adhésion à titre gratuit à « Sarthe marchés publics » mais le conseil départemental souhaite une délibération unique pour ces deux services.

Aussi, il est proposé à l'assemblée de l'adhésion aux plate-formes « Sarthe légalité » et « Sarthe marchés publics » pour la période 2018-2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de l'adhésion à titre gratuit aux dispositifs de télé-services pour la dématérialisation des marchés publics et des actes pour le contrôle de légalité,
- autorise le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette adhésion auprès du Conseil départemental de la Sarthe.

3 - Budget Principal

Arrivée de madame Cécile CHAUVÉAU à 20h10.

Arrivée de madame Jeanine BEATRIX à 20h45.

A - Compte de gestion du Budget Principal 2017

Approbation du Compte de Gestion dressé par Monsieur PIRAULT, Receveur.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Par 1 voix contre et 16 voix pour déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

B - Compte administratif du budget principal 2017

Pour le vote du compte administratif, monsieur le Maire se retire de la salle.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur Alain BRIONNE, premier adjoint délégué - doyen d'âge, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, constatant les résultats suivants :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 265 032,90 €	1 654 328,19 €	437 736,32 €	364 696,46 €
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
	272 909,21 €	264 145,43 €	
RESULTAT			
-337 185,29 €			
Restes à réaliser			
		38 142,00 €	82 882,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé		Résultat d'investissement cumulé	
662,204,50 €		-292 445,29 €	

Par 1 voix contre et 15 voix pour, adopte le compte administratif 2017.

C - Aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du projet d'aménagement et de sécurisation du centre bourg de la Commune.

Ce projet comprends l'aménagement de la rue Nationale (de l'Eglise jusqu'à la Mairie), l'aménagement et la mise en valeur de la place de la pharmacie (comportant notamment achat d'une maison 17, rue Nationale), le traitement du stationnement place de la pharmacie, la mise en valeur du petit patrimoine présent sur la Commune et des aménagements paysagers.

Proposition d'achat de la maison située 17, rue Nationale 72220 SAINT MARS D'OUTILLE

Monsieur le Maire rappelle que la maison située 17, rue Nationale 72000 Saint-Mars-d'Outillé est à vendre. L'estimation des Domaines était à 75 000 €.

Suite à la délibération en date du 22 février 2018, une proposition d'achat a été faite à la propriétaire qui a fait une contre proposition au prix net vendeur estimé par les Domaines.

Monsieur le Maire demande au conseil :

- de se prononcer sur l'achat par la commune de la maison située 17, rue Nationale 72220 SAINT MARS D'OUTILLE pour 75 000 € nets vendeur,
- de l'autoriser à signer l'acte notarié et tout autre document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 5 abstentions et 12 voix pour :

- accepte d'acquérir pour le compte de la commune la maison située 17, rue Nationale 72220 SAINT MARS D'OUTILLE pour la somme de 75 000 € et frais afférents.
- autorise le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

Plan de financement et demandes de subventions

Coût estimatif de l'opération et postes de dépenses prévus (montant TTC) : 800 000 € dont

Nature de la dépense	Désignation	Montant TTC
Etudes	Maîtrise d'œuvre	40 000,00 €
Travaux	Travaux préliminaires	8 500,00 €
	Acquisition foncier	130 000,00 €
	Travaux spécifiques	110 000,00 €
	Places de la pharmacie, de l'Eglise et stationnement	97 000,00 €
	Chaussée	109 000,00 €
	Stationnements	17 000,00 €
	Entrées des parcelles	18 000,00 €
	Trottoirs et surfaces piétonnes	48 000,00 €
	Bordures et marquage	105 000,00 €
	Mobilier urbain	45 000,00 €
	Espaces verts	48 000,00 €
	Eclairage public	21 000,00 €
	Réception des travaux	3 500,00 €
TOTAL TTC		800 000 € TTC

Plan de financement prévisionnel :

Origine des financements	Montant HT des dépenses retenues par chaque financeur	Taux	Montant de subvention sollicitées	Date d'attribution
Région / Pacte régional pour la ruralité	666 620,00 €	10,00%	66 662,00 €	
Etat / DETR	666 620,00 €	40,00%	266 648,00 €	
Etat / Contrat de ruralité (DSIL)	666 620,00 €	20,00%	133 324,00 €	
Fond de concours (CDC)	666 620,00 €	200 000,00 € au maximum et au prorata de l'autofinancement de la Commune	99 993,00 € Suivant l'obtention des subventions sollicitées	
Maître d'ouvrage (autofinancement)	666 620,00 €	30,00%	99 993,00 € Suivant l'obtention des subventions sollicitées	
TOTAL (HT)	666 620,00 €	100,00%		

Où cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition de monsieur le Maire énoncée ci-dessus,
- demande que monsieur le Maire dépose les dossiers de demande de subventions,
- charge monsieur le Maire de l'exécution la présente délibération et des démarches administratives.

D - Loyer cabinet infirmier

Ce point n'avait plus lieu d'être délibéré.

E - Frais de réception à rembourser à l'association « Les Turbulents Saint Martiens »

Madame Isabelle GUILLOT, 2ème adjoint au Maire, rappelle l'inauguration du Lavoir en partenariat avec l'association « Les Turbulents Saint Martiens ».

Elle informe le conseil municipal que cette association a dû effectuer des achats pour cette occasion et a réglé directement une facture de 419,59 €.

Madame Isabelle GUILLOT demande au conseil municipal de pouvoir procéder au remboursement de 419,59 € à l'association « Les Turbulents Saint Martiens ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable,
- autorise le remboursement de 419,59 € à l'association « Les Turbulents Saint Martiens »,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

F - Affectation des résultats 2017

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, constatant les résultats suivants :

Résultat d'investissement cumulé, hors restes à réaliser	-337 185,29 €
Restes à réaliser en dépenses	38 142,00 €
Restes à réaliser en recettes	82 882,00 €
Résultat d'investissement cumulé (besoin de financement)	-292 445,29 €
Résultat de fonctionnement cumulé	662,204,50 €
Soit un résultat à affecter de	369 759,21 €

Par 1 voix contre et 16 voix pour décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

AFFECTATION OBLIGATOIRE au 1068	292,445,29 €
AFFECTATION EN REPORT A NOUVEAU recette de fonctionnement au 002	369 759,21 €
INVESTISSEMENT A REPORTER dépense d'investissement au 001	337 185,29 €

G - Vote des subventions 2018 allouées aux associations

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'allouer aux associations communales et extra communales le montant d'une subvention comme suit :

association	Subvention 2017	Subvention 2018
ASSOCIATION COMMUNALES SAINT MARS	8 710,00 €	12 670,00 €
Amicale des ecoles	330,00 €	1 890,00 €
Basket les mouettes	2 700,00 €	4 700,00 €
Cheyenne band country 72	280,00 €	280,00 €
Cooperative scolaire pastourelle	800,00 €	800,00 €
Cooperative scolaire patou	1 800,00 €	1 800,00 €
Génération mouvement	100,00 €	100,00 €
Jardinier sarthois	170,00 €	170,00 €
Judo club - JJ SEM	590,00 €	590,00 €
Les Amis du Lavoir		200,00 €
Loisirs st mars	400,00 €	400,00 €
Musique municipale orchestre d'Harmonie	720,00 €	870,00 €
saint mars equitation	350,00 €	200,00 €
SMOF	0,00 €	200,00 €
societe ACPG	170,00 €	170,00 €
société UNC AFN	100,00 €	100,00 €
Tennis club	200,00 €	200,00 €
SUBVENTIONS MANIFESTATIONS	6 980,00 €	4 080,00 €
Coopérative scolaire Le Patou - classe transplantée	6 000,00 €	3 000,00 €
équitation concours st mars	400,00 €	400,00 €
fête de la musique	400,00 €	500,00 €
Jardinier sarthois – concours fleurissement	180,00 €	180,00 €
SUBVENTIONS EXTRACOMMUNALES	5 512,00 €	6 078,00 €
Comice Agricole Intercommunal d'Ecommoy	643,00 €	645,00 €
Comite de jumelage	643,00 €	645,00 €
Fondation patrimoine	160,00 €	160,00 €
Partage ecommoy	300,00 €	350,00 €
Piégeurs du Bélois	0,00 €	478,00 €
Rabelais - Convention famille	2 866,00 €	2 900,00 €
Sarth'72	400,00 €	400,00 €
SUBVENTIONS IMPREVUES	500,00 €	500,00 €
TOTAL	21 202,00 €	22 828,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte les propositions ci-dessus et autorise monsieur le Maire ou l'adjoint délégué aux finances à procéder au mandatement des montants alloués.

H - Vote des taux 2018

Monsieur Laurent TAUPIN, Maire, informe qu'il y a lieu de délibérer quant aux taux des taxes locales applicables en 2018.

Après étude de la commission Finances, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

La proposition 2018 faite aux membres présents est donc la suivante :

	2018	Pour mémoire taux 2017
Taxe d'habitation	15.83 %	15.83 %
Taxe foncière (bâti)	23.20 %	23.20 %
Taxe foncière (non bâti)	45.37 %	45.37 %

Monsieur le Maire fait procéder au vote des taxes locales applicables en 2018 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les nouveaux taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2018 comme exposés ci-dessus.

I - Budget primitif 2018

Monsieur le Maire propose à madame Isabelle GUILLOT, deuxième adjoint en charge des finances, de présenter le budget primitif 2018,

Après proposition de la « commission Finances » présidée par monsieur Laurent TAUPIN, Maire, le budget primitif 2018 se décompose ainsi :

Le budget s'équilibre	
en section de fonctionnement à	1 972 593,00 €
en section d'investissement à	1 828 591,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 voix contre et 16 voix pour adopte le budget primitif 2018 comme exposé ci-dessus.

4- Budget annexe assainissement

A - Compte de gestion 2017

Approbation du compte de gestion dressé par monsieur PIRAULT, Receveur.

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant l'exactitude des comptes ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Par 1 voix contre et 16 voix pour déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

B - Compte administratif 2017

Pour le vote du compte administratif monsieur le Maire se retire de la salle.

Monsieur Alain BRIONNE, premier adjoint délégué - doyen d'âge, est rapporteur du compte administratif 2017 qui laisse apparaître les chiffres suivants :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
41 413,87 €	64 996,08 €	57 883,06 €	31 398,92 €
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
	20 317,51 €	10 981,61 €	
Résultat de fonctionnement cumulé		Résultat d'investissement cumulé	
43 899,72 €		-37 465,75 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 voix contre et 15 voix pour, adopter le compte administratif 2017.

C - Affectation des résultats 2017

Résultat d'investissement cumulé, hors restes à réaliser	-37 465,75 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat d'investissement cumulé (besoin de financement)	-37 465,75 €
Résultat de fonctionnement cumulé	43 899,72 €
Soit un résultat à affecter de	17 165,42 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 voix contre et 16 voix pour, décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation obligatoire en recette d'investissement au 1068	37 465,75 €
Affectation en report à nouveau en recette de fonctionnement au 002	17 165,42 €
Affectation du déficit d'investissement reporté en dépense d'investissement au 001	37 465,75 €

D - Budget primitif 2018

Proposition et présentation du budget annexe « Assainissement »

Le budget s'équilibre	
en section de fonctionnement à	82 081,00 €
en section d'investissement à	87 572,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 voix contre et 16 voix pour approuve le budget proposé par monsieur le Maire, examiné par la commission des Finances et présenté par Madame Isabelle GUILLOT, deuxième adjoint en charge des finances.

5- Affaires scolaires et culturelles : rythmes scolaires et Temps d'Activités Périscolaires

Suite aux avis émis par les conseils d'écoles, le conseil municipal a, par délibération en date du 19 janvier 2018, émis un vote de principe, suivant ces avis, afin de donner un cadre de travail à la commission scolaire : la suppression de la semaine de 4 jours $\frac{1}{2}$ en maternelle et le maintien de celle-ci en élémentaire

Monsieur Laurent HUREAU, troisième adjoint en charge des affaires scolaires, présente le travail de la commission scolaire au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de monsieur Laurent HUREAU, par 3 abstentions et 15 voix pour décide :

- le maintien des rythmes scolaires actuels, avec le même emploi du temps en élémentaire, et le maintien des activités périscolaires en élémentaire les mardis et vendredis après-midis,
- le retour à la semaine de 4 jours en maternelle avec le maintien des activités périscolaires les mercredis matins de 9h à 12h.

Cette délibération sera soumise à l'avis du Directeur académique des services de l'Education Nationale.

6 - Urbanisme - aménagement du territoire

A - Avis sur la ferme éolienne de La Saule à Parigné-l'Evêque

Par arrêté du 09 février 2018, le Préfet de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SASU FERME EOLIENNE LA SAULE, en vue de l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité mécanique du vent comprenant notamment 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire de la commune de Parigné-l'Evêque.

Cette installation relève de la nomenclature des ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement). Le dossier d'étude d'impact environnemental a été reçu en mairie le 8 mars 2018. Le conseil municipal est invité à délibérer sur la demande d'autorisation.

Pour mémoire, le conseil municipal a déjà, par délibération en date du 17 décembre 2015, donné un avis défavorable à ce projet.

Monsieur le Maire propose de confirmer l'avis déjà rendu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 voix contre, 1 abstention et 15 voix pour, émet un avis défavorable à la demande d'autorisation présentée par SASU FERME LA SAULE et précise ne toujours pas autoriser l'utilisation des chemins et/ou fossés appartenant ou gérés par la commune en vue de l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité mécanique du vent.

B - Convention fourrière animale 2018

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal le courrier de la ville du Mans du 9 février 2018 ayant pour objet le « renouvellement de la convention fourrière animale » :

Le tarif des frais de gestion de la fourrière reste inchangé pour l'année 2018 soit, 0,55 €/habitant.

De même, les tarifs pour les frais de garde sont reconduits :

- 1 € TTC/animal/jour pour une durée inférieure ou égale à 8 jours de garde,
- 2 € TTC/animal/jour à compter du 9^{ème} jour de garde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide le renouvellement de la convention avec la fourrière animale de la ville du Mans,
- dit que le montant des soins vétérinaires pourront être effectués jusqu'à un montant maximum de 61 € au-delà de 10 Actes Médicaux Vétérinaires (AMV),
- autorise Monsieur le Maire ou un adjoint au Maire à signer tout document administratif ou financier relatif à ce point.

C - Contrat de balayage

Ce point a déjà été délibéré le 8 décembre 2017.

D - Nomination d'un référent sécurité routière

Monsieur Alain BRIONNE, premier adjoint au Maire, informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un référent en matière de sécurité routière.

Cet élu aura un rôle transversal :

- pour porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les champs d'intervention suivants : urbanisme, aménagement, infrastructure, pouvoir de police,
- pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation.

Des réunions régulières d'information et de partage d'expériences organisées par les services de la Préfecture apporteront les compléments nécessaires de culture sécurité routière pour mener à bien cette mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne monsieur Olivier VERITE, conseiller délégué, comme référent sécurité routière auprès des services de la Préfecture de la Sarthe,
- charge monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

7 - Communauté de communes

A - Compte-rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire fait part de la réunion du Conseil communautaire du mardi 27 février 2018 dont l'ordre du jour était le suivant :

- Débat d'orientation budgétaire.
- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.
- Modification des représentants communautaires au sein d'organismes extérieurs.
- Syndicat Mixte de la Région Mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage (SMGV) : demande d'adhésion de la communauté de communes Loir-et-Cher.
- Environnement :
 - a - Conclusion des marchés publics relatifs à la collecte et à l'élimination des déchets ménagers et assimilés
 - b - Sites Natura 2000 : avis sur la proposition de modification des périmètres.
- Renouvellement de l'adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité organisé par l'UGAP.
- Petite enfance - Enfance - Jeunesse : demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe pour l'équipement de locaux.
- Ecole communautaire de musique :
 - a - Application d'un tarif pour l'intervention d'un enseignant auprès des orchestres d'harmonie
 - b - Fixation des tarifs dans le cadre du stage musique des 26 et 27 avril 2018.
- Personnel : création de poste.
- Informations .

Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur la compétence communale qu'il envisagerait de transférer au 1er janvier 2019 afin que la Communauté de communes puisse bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée.

En effet, le manque à percevoir est d'environ 170 000 €.

Un débat s'engage entre les conseillers municipaux qui s'accordent pour le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme.

B - Mutualisation de la gestion des ressources humaines

Cette démarche consiste à créer un service commun réunissant au niveau communautaire les compétences du territoire pour assurer la gestion des ressources humaines des collectivités participantes : Brettes-les-Pins, Challes, la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau, Parigné-l'Evêque, Saint-Mars-d'Outillé et le SMIDEN.

Pour les collectivités concernées les bénéfices attendus sont, à coût constant, une augmentation et une homogénéisation de la qualité du service rendu, un renforcement de la sécurité juridique des actes de gestion du personnel et la garantie de continuité du service.

Ce service serait un service « ressource » au service de la politique des ressources humaines de chaque collectivité : le (la) Maire/le (la) Président(e) ainsi que le directeur des services restent responsables de la politique des ressources humaines de chaque collectivité.

La proximité serait conservée.

En effet, l'organisation du travail serait de la responsabilité de chaque collectivité. Il y aurait un référent identifié pour chaque collectivité au sein du service mutualisé qui pourrait si besoin venir sur place.

Le personnel au sein de ce service RH serait principalement issu du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 abstentions et 8 voix pour, émet un avis de principe favorable concernant le projet de mutualisation de la gestion des ressources humaines.

8 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions

Voirie, travaux, bâtiments

Monsieur Alain BRIONNE, 1^{er} adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- Café-restaurant : les travaux nécessaires ont été réalisés. Il ne reste plus que la ventilation/climatisation de la grande salle à effectuer.
- Complexe sportif : le compresseur qui est hors service sera changé lundi 26 mars 2018.
- La prochaine commission voirie aura lieu le jeudi 5 avril 2018 à 18h.
- Groupe scolaire : la réalisation de l'aménagement de sécurité face aux écoles (plateau) est depuis le 1er janvier 2018 soumise à l'obligation préalable d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Elle a pour objet d'indiquer aux exploitants de réseaux la localisation précise des travaux projetés et les techniques de travaux qui seront employées. Celle-ci permet également d'obtenir les informations sur la localisation des réseaux et les recommandations visant à prévenir l'endommagement des réseaux. A cette fin il faudra faire appel à une entreprise pour réaliser les marquages-piquetages ce qui impliquera un coût supplémentaire.

Les travaux sont prévus pour le début du mois de juillet 2018.

- Salle des fêtes : les travaux de la toiture auront lieu semaine 15 (du 9 au 13 avril 2018).

Jumelage

Monsieur Olivier VERITE, conseiller délégué, expose ce qui suit : le rassemblement de toutes les associations participantes à Marigné Laillé le 20 avril 2018 est confirmé.

Affaires scolaires et culturelles

Monsieur Laurent HUREAU, 3^{ème} adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- La prochaine commission culture se tiendra le 4 avril 2018 à 18h30 à la bibliothèque municipale.
- La prochaine commission scolaire dont l'objet sera la révision du Projet Educatif De Territoire (PEDT) est prévue, sous réserve de confirmation, le 11 avril 2018 à 18h30 à la Mairie.

Communication

Madame Élisabeth FOLLENFANT, conseillère déléguée, expose ce qui suit :

- Site internet : afin de ne pas avoir de publicité lors de la consultation du site internet un anti-pub a été mis sur le navigateur. Il avait été désactivé car il empêchait l'utilisation du logiciel urbanisme. Il a été réinstallé.
- Saint Mars Magazine : la maquette devait arriver durant la fin de la semaine mais des problèmes de personnels au service communication de la Communauté de communes font qu'elle n'est pas encore arrivée. La distribution du magazine est prévue début avril 2018.

Economies d'énergies, fêtes et cérémonies

Madame Cécile CHAUVEAU, quatrième adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- la Commission fêtes et cérémonies se réunira le 18 avril 2018 à 18h pour travailler sur l'organisation du Repas des Anciens (70 ans et plus) qui aura lieu le 29 avril 2018. Elle demande aux conseillers municipaux si le service sera assuré par des élus et lesquels d'entre eux seraient disponibles et volontaires.
- Elle va rencontrer Pyro Concept le 5 avril 2018 à 10h30 pour le feu d'artifices du 14 juillet 2018. Comme l'année précédente, l'association « Les Turbulents Saint Martiens » participera à hauteur de 500 € ce qui permettra un budget global de 2 500 €.
- Deux devis : un avec service et un sans seront demandés au traiteur.

8 - Informations et questions diverses

- La réunion publique pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) aura lieu le 18 avril 2018 à 20h à la Mairie.
- Le nombre d'électeurs communaux au 28 février 2018 est de 1784.

Les prochains conseil municipaux auront lieu les :

Vendredi 27 avril 2018 à 20h
Vendredi 1er juin 2018 à 20h
Vendredi 6 juillet 2018 à 20h

Tous les sujets ayant été traités, Monsieur le Maire déclare la levée de séance à 23h30.

Le Secrétaire,

J-L LAMENDIN

